

Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 04 juillet 2017
à 19 heures

Le quatre juillet deux mil dix sept à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 27 juin 2017.

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, Mme Odile DESMONTIER, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN, M. Roger PIERRE, Mme Catherine ASSEMAT, M. Richard RENAULT, Mme Céline DEHAN, Mme Line COTTIN, M. Stéphane CARIOU, Mme Héloïse SELLIER, M. Marc VANTROYS.

Excusés : Mme Amandine GATEL, M. Maxim AMPE, Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à M. Gilles SELLIER), Mme Virginie DUMANGE (procuration à Mme Raymonde DUMANGE), M. Sylvain LECHAUVE (a donné procuration à M. Roger PIERRE).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

La parole est donnée au public :

- Un membre du public rappelle les difficultés rencontrées par les usagers de la SNCF pour l'accessibilité à la billetterie en période estivale, en particulier la fermeture des gares et l'absence des guichetiers.
- Un membre du public rappelle les difficultés de stationnement dangereux rue du Puisseau. Il déplore la perte d'eau potable importante lors des derniers travaux de la SAUR.
- Un autre membre du public demande des précisions quant à l'effectif des points sécuritaires aux écoles.
 - Il lui est précisé qu'en l'absence des personnels contractuels sur les deux sites, la police municipale assure ce service.
 - Il demande des précisions sur le travail de la commission extra communale sur le projet de la nouvelle école, en regrettant que les propositions énoncées lors des commissions ne soient pas reprises. M. le Maire lui fait savoir que le programmiste « CAP PROJET » retenu et la SAO sont chargés de présenter rapidement l'avancement du dossier, qui doit reprendre les propositions retenues en commission.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des membres présents.

La parole est donnée aux membres de l'opposition municipale :

Mme Catherine ASSEMAT déplore que sa demande d'obtenir les documents de travail de la commission école soit refusée.

M. le Maire lui fait savoir que ces études seront diffusées lorsque qu'elles seront validées par la commission.

M. Roger PIERRE déplore que le changement du rythme scolaire ait été imposé par la municipalité, sans concertation avec les familles.

M. le Maire lui rappelle les propositions et la concertation faites lors des conseils d'écoles extraordinaires en juin 2017 qui avaient donné lieu à un vote à la majorité et que les services de l'éducation nationale ont accepté la dérogation.

M. Roger PIERRE demande des précisions sur le devenir des NAP, du périscolaire, et précise que le CEL pourrait être remis en place le mercredi matin. Il déplore que du personnel du CSPV soit touché dans ses emplois.

M. le maire lui fait savoir que des études seront réalisées, au cours de l'été, et que des informations seront diffusées à la rentrée scolaire.

Il est regretté par Mme ASSEMAT le manque d'anticipation.

M. Marc VANTROYS déplore les difficultés à obtenir des horaires des trains SNCF sur le site pour Paris. Il souhaite que la SNCF soit interpellée.

Il remet à M. le Maire un compte rendu de ses remarques relatives à l'approbation du SCOT par la commune, qui devra délibérer à la rentrée. Il souhaite être associé aux travaux de la municipalité.

Mme Line COTTIN déplore l'état d'esprit des élus de la majorité, méprisants les différents comportements et altercations diverses, un affrontement s'engage entre Mme Line COTTIN et M. Pascal VALADE.

Mme Catherine ASSEMAT demande des précisions sur l'avancement des nouvelles occupations de la zone industrielle. Elle demande une mise à jour du site de la commune par rapport aux associations locales et leurs représentants.

M. Marc VANTROYS se fait le porte-parole de M. Sylvain LECHAUVE regrettant de n'avoir pas été invité à une manifestation locale, ce que dément Madame Anne-Marie PAULET.

M ; Roger PIERRE demande pour M. Sylvain LECHAUVE où en est le SIVOM. M. le Maire répond que ce sujet sera abordé en septembre.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 02 juin 2017 :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : 4 voix contre (Mmes Line COTTIN, MM. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Marc VANTROYS), 1 abstention Mme Catherine ASSEMAT, le compte rendu est approuvé.

La minute de silence est revendiquée par M. Marc VANTROYS. M. Roger PIERRE signale que lorsque l'opposition vote contre, il y a toujours un motif qui n'est jamais repris dans le compte rendu.

2- Approbation et autorisation pour signer la convention des services de la Préfecture de l'Oise « pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat » :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : 4 abstentions (Mmes Line COTTIN, MM. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mme Catherine ASSEMAT), le projet de convention est adopté. Il est demandé des précisions sur la sécurité de la transmission des documents en PDF.

3- Autorisation donnée au maire pour la signature de l'appel d'offres ouvert « Repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le portage des repas » :

M. Roger PIERRE présente ses excuses aux membres de la commission d'appel d'offres pour son absence lors de la dernière commission étant retenu dans le cadre de la dernière campagne électorale.

M. le Maire fait savoir que plusieurs entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à concurrence.

Le choix de la commission d'appel d'offres en date du 08 juin 2017 est de retenir l'entreprise SA API RESTAURATION, pour un montant de :

- 2,55 euros HT repas maternelle.
- 2,64 euros HT repas primaire.
- 3,07 euros HT repas adulte « scolaire ».
- 4,64 euros HT repas adulte « portage ».

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le prestataire devra être suivi dans la fourniture et la qualité de sa prestation..

4- SA HLM : cession d'un local à la commune de Nanteuil le Haudouin en vue de la réalisation d'une médiathèque :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : 5 abstentions (Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT, M. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Marc VANTROYS), le conseil municipal décide d'accepter les conditions de la SA HLM pour l'acquisition du local N° 4, rue Gambetta pour la réalisation d'une médiathèque, d'une superficie de 399,50 m², livré brut et non aménagé en l'état, moyennant la somme de 500 000 euros HT ; d'accepter d'autre part, les opérations de rétrocession à la commune des espaces verts derrière la trésorerie et des places de stationnement.

Mme Line COTTIN demande des précisions sur l'entretien des espaces verts.

M. le Maire lui fait savoir qu'ils seront pris en compte par la commune, après la procédure de rétrocession.

Mme Catherine ASSEMAT demande des précisions sur la réalisation de l'opération les changements de la maîtrise d'œuvre.

5- Mutualisation CCPV du Pays de Valois : convention de mise à disposition, travaux de marquage routier :

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents : 6 voix contre (Mmes Odile DESMONTIER, Line COTTIN, Catherine ASSEMAT, M. Roger PIERRE, Marc VANTROYS, Sylvain LECHAUVE), le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention pour la réalisation de 162 bandes piétonnières, par enduit à froid et application de silice de billes de verre antidérapantes par rugosité et rétro réfléchissantes, pour la somme de 6252,80 euros TTC, par la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Mme Odile DESMONTIER regrette que cette opération ne soit pas attribuée au service technique communal.

M. Roger PIERRE regrette que la convention de la CCPV proposée soit la même que lors de la prise de décision pour le contrôle des hydrants.

M. Marc VANTROYS demande la réalisation de deux nouveaux passages protégés : rue le Chatelier/rue du Gué et entre la Ruelle des eaux sauvages / espaces des fêtes. Cette demande sera prise en compte.

6- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015 :

M. le Maire fait savoir que ces rapports sont à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

7- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif 2015 :

M. le Maire fait savoir que ces rapports sont à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

8- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (C2) :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (échelle 2), afin de nommer la lauréate à l'examen professionnel de « première classe ».

9- Subvention exceptionnelle au Centre Socioculturel des Portes du Valois :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros

par jeune de Nanteuil le Haudouin, participant au séjour itinérant en vélo, du 17 au 27 juillet 2017 sur le littoral Vendéen.

Mme Line COTTIN demande des précisions sur l'organisation du jumelage 2017.
M. Claude DRANCY l'informe qu'une réunion sera organisée début septembre.

Sans autre question des membres du conseil municipal, M. le Maire lève la séance à 20 heures 20.